

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 54 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} septembre

Maisons-Alfort, le 4 septembre 2020 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er septembre, **53 750 sites 4G sont autorisés** par l'ANFR, dont **47 977 en service**, tous opérateurs confondus.

Au mois d'août, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les demandes d'autorisations des sites 4G se sont accrues de **0,6 %** ;
- les mises en service de sites 4G ont augmenté de **0,8 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

29 969 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 700 MHz (+ 1,6 % sur un mois) ;
44 445 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 800 MHz (+ 0,5 % sur un mois) ;
44 893 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 1800 MHz (+ 0,6 % sur un mois) ;
22 582 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,1 GHz (+ 1,3 % sur un mois) ;
34 848 sites sont autorisés pour la 4G dans la bande 2,6 GHz (+ 0,6 % sur un mois).

Outre-Mer, **2 776 sites** sont autorisés pour la 4G :

2 229 sites sont autorisés dans la bande 800 MHz ;
2 106 sites sont autorisés dans la bande 1800 MHz ;
510 sites sont autorisés dans la bande 2,1 GHz ;
1 504 sites sont autorisés dans la bande 2,6 GHz.

Le bilan des sites 4G mis en service en métropole s'établit comme suit :

1. Orange (23 223 sites, + 454 en août 2020) ;
2. SFR (20 182 sites, + 219 en août 2020) ;
3. Bouygues Télécom (19 308 sites, + 221 en août 2020) ;
4. Free Mobile (17 348 sites, + 288 en août 2020).

Quant au parc de **stations 5G expérimentales**, il est resté stable au mois d'août à **500 autorisations** dans la bande 3,5 GHz.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/lobservatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur **data.anfr.fr**

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 06 80 59 00 51

Retrouvez-nous sur :

